

Migrations & Développement

TRIMESTRIEL - JANVIER 1996



Edito

Lorsqu'une association devient un opérateur important de l'action qui fait appel à un vaste public et un partenariat élargi, le journal est un outil de communication entre les équipes dirigeantes et techniques et les membres de l'association.

Avec 670 adhérents individuels et une soixantaine d'associations partenaires dans plusieurs pays, la création de la "Lettre de Migrations et Développement" est indispensable pour pouvoir informer chacun sur la vie de l'association et sur l'ensemble des actions qui sont réalisées.

Nous souhaitons que ce bulletin permette une large communication et surtout qu'il s'enrichisse dans l'avenir des idées et réflexions de chacun.

L. Jamal

La Lettre de Migrations et Développement.
Trimestriel : Tirage 1 000 exemplaires. G.M.I.P./D.O.M.
Directeur de la Publication : Lahoussain Jamal.
Migrations et Développement :
4, rue Barthélémy - 13001 Marseille
Tél. 91 47 57 55 - Fax. 91 47 70 64.

Terrain

De l'eau à Imgoun



Barrage d'Anighd construit en 1995 par M & D.

L'EAU COULE A IMGOUN !

C'est la fête dans le village d'Imgoun : l'eau est enfin là. Synonyme de récoltes possibles de blé et d'oignons, de survie du cheptel... la base de la vie est réapparue. Que s'est-il passé ? Les sources de Tinourjne et de Tamjagaghte, asséchées depuis douze ans, se sont enfin remises à couler. La raison de ce retour de l'eau : la construction de deux barrages, qui ont joué leur rôle de retenue et fait monter l'eau de la nappe phréatique. C'est un grand succès pour Migrations et Développement, les ingénieurs, les jeunes et les villageois qui ont travaillé sur ces chantiers de barrage depuis 1992. Cet exemple réussi illustre la méthode choisie par Migrations et Développement sur ces questions d'hydrologie. Au départ une étude technique menée par des ingénieurs spécialisés en retraite et travaillant bénévolement pour l'association. Ensuite, la construction proprement dite a commencé. Et là ce fut une alliance de villageois et de jeunes Européens

venus dans le cadre de chantiers de jeunesse : des Français, mais aussi des Allemands et des Russes pendant trois semaines dans le village d'Imgoun et ses environs, au cours de l'été 1994. Et aujourd'hui, les chantiers terminés, l'eau coule à nouveau, donnant naissance à un beau lac dans un paysage jusqu'alors desséché. "C'est la vie qui revient" explique Lahoussain Jamal. Dans les villages, les fêtes se multiplient pour saluer l'événement. D'autres barrages similaires sont en construction dans la région. Des barrages dans les villages d'Anighd et de Tinfat. La méthode est la suivante : étude faite par des techniciens bénévoles, aidés par des représentants du secteur des Travaux Publics marocains, la construction elle-même étant réalisée par des Marocains formés à ces techniques. L'objectif 1996/1997 est de réaliser cinq ouvrages. Enfin bonne nouvelle dans le village d'Ifri : les villageois ont trouvé de l'eau, en activant un puits... et la source semble importante. C'est de bon augure pour une année 1996 qui commence bien.

Les immigrés et la retraite

La Lettre de Migrations et Développement a demandé à Ali Mekki, de l'Observatoire Départemental en direction des communautés étrangères, de rédiger une synthèse sur la question des immigrés face à la retraite.

I - LES PARADOXES DE L'UBIQUITE

Il est de règle chaque fois que l'immigré sort de la sphère de production, qui lui est assignée, de parler de cette nouvelle situation en terme de "problème" qu'on associe à l'immigré (les immigrés et l'école, les immigrés et le logement, etc.).

L'apparition du problème du vieillissement des immigrés ne déroge pas à cette pratique régulière. Elle prouve une fois de plus la surdétermination de la condition d'émigré - immigré par le travail. Comme le montre Sayad Abdelmalek (sociologue algérien), travailleur et immigré forment un pléonasme. A fortiori, vieillir dans le pays dit d'accueil, y prendre sa retraite pose problème, surtout lorsque tous les acteurs de l'immigration (le pays d'origine, la France, les immigrés) s'étaient accordés pour inscrire cette émigration - immigration dans le provisoire. C'est bien la légitimité de la présence des immigrés hors de la production qui est posée à travers le vieillissement.

Vieillir dans l'immigration met fin à toute une série d'illusions. L'illusion du retour, l'illusion de la fidélité à soi, au groupe, l'illusion de la continuité, l'illusion que le cycle migratoire procède d'une série de décisions n'engageant que leurs acteurs (comme s'il suffisait qu'ils décident pour partir ou rester). Au travers de cette présence prolongée, au-delà de celle qu'autorise le travail se donnent à lire l'histoire et la sociologie d'une rupture.

Dans leur situation concrète, on s'aperçoit d'abord d'une première fracture entre ceux qui vivent en famille et ceux dits "isolés" dont la famille est restée au pays. Pour les premiers, la présence de leur famille impose une ouverture plus grande sur leur environnement et l'expérience de cette ouverture. Pour les autres, ces "célibataires géographiques", coutumiers des foyers, des meublés, et jadis des bidonvilles, voient leur réseau social se restreindre dans le travail. Tout semble indiquer dans leur trajectoire qu'ils



n'ont fait que subir, du début à la fin, ce qui leur arrivait, que leur vie n'a été qu'ajustements et réajustements.

II - DES PROBLÉMATIQUES IMPOSÉES

La première problématique qui s'impose à ces immigrés vieillissants est d'abord la cessation d'activités professionnelles quelle qu'en soit la forme (chômage, invalidité, retraite). Cette situation interroge le sens de leur présence en France et de leur absence du pays, dans la mesure où le prétexte à cette présence-absence qu'est le travail n'existe plus. Est-elle légitime aux yeux de la société française, à ceux de la société d'origine, et à leurs propres yeux ?

Une deuxième problématique concerne ces immigrés vieillissants. Il s'agit des transformations dont ils sont porteurs au bout de trente, quarante, voire cinquante ans en France. Ces transformations sont visibles lorsqu'ils retournent au pays. Ils ont pris des habitudes de se vêtir, de se soigner, de marcher, de travailler. Les habitudes d'une société moderne. Ces habitudes les font passer, et ils l'éprouvent à chaque séjour au pays, pour des progressistes, des contestataires, des hommes modernes qui ont été contaminés par la

France, l'ancienne puissance coloniale. De ce fait ils sont souvent rejetés. De plus, aux côtés de ces transformations dont ils sont porteurs, s'ajoute le problème de celles dont ils ne sont pas porteurs, celles qui ont affecté le village, la famille, les relations dans le village, et dont ils n'ont pas été les contemporains. Par exemple, on ne respecte pas, là-bas, les vieux comme ils ont connu le respect qu'ils portaient aux vieux dans leur propre jeunesse au pays.

III - VIEILLIR DANS L'INÉGALITÉ ET LA PAUVRETÉ

Aujourd'hui, si ce qui leur arrive n'est pas l'œuvre d'un libre choix, mais celle de nécessités imposées par des situations déterminées, la domination intégrale dont ils ont fait l'objet toute leur vie s'avère éclatante devant les inégalités en terme de droits. Hormis les droits politiques, on peut parler de la protection sociale et en particulier de l'impossibilité pour les non-ressortissants de l'Union Européenne d'avoir accès aux diverses prestations servies au titre du minimum vieillesse, ainsi que l'accès aux allocations supplémentaires du Fonds national de solidarité et l'allocation pour adulte handicapé. Ces prestations, hormis l'allocation pour adulte handicapé, concernent les retraités ou invalides qui n'ont pas suffisamment cotisé, sont portées à un montant de 3322,50 Frs appelé le minimum vieillesse. Du fait de la non-application d'accords internationaux pourtant signés par la France, on crée une nouvelle catégorie de retraités, celle des retraités bénéficiaires du RMI. Ceux-ci sont exclusivement des étrangers hors UE. Ils vieillissent dans la pauvreté et l'inégalité. Il suffirait que les accords internationaux leur soient appliqués, que l'action des associations et des pouvoirs publics s'oriente efficacement pour trouver des solutions à ces inégalités criantes, et que toutes facilités leur soient autorisées dans leurs relations avec le pays d'origine.

Accord d'Association entre l'Europe et le Maroc

L'Union Européenne et le Maroc ont signé le 26 février dernier un accord d'association économique. Ce traité prévoit une ouverture totale des marchés non-agricoles à l'horizon 2010. Ce type d'accord a déjà été signé par l'UE avec la Tunisie et Israël l'année dernière. Le Maroc a douze ans pour démanteler ses obstacles tarifaires (droits de douane et autres taxes) ou non-tarifaires (quotas). Pendant la période de transition, le Maroc devra adapter une partie des règles de concurrence de l'Union (limitation des aides de l'Etat, interdiction des ententes etc.). En clair il s'agit d'un passage accéléré à l'économie de marché, avec probablement une augmentation du chômage à la clef, beaucoup d'entreprises marocaines risquant de souffrir de la concurrence des produits européens qui vont pouvoir davantage s'introduire sur le marché marocain. En contrepartie, l'Union s'est engagée à verser une aide financière de 1,9 milliards de francs sur trois ans.

Cet accord sera "à sens unique" : le Maroc doit ouvrir ses portes aux produits européens... mais n'aura pas plus de facilité pour imposer ses produits vers l'Europe, puisque le libre accès des marchandises (non agricoles) est la règle depuis 1969. Or la pénétration marocaine en Europe n'a que légèrement augmenté depuis cette période : 0,68% contre 0,49% en 1970. La difficulté est de savoir si l'économie marocaine peut tenir le choc face à l'arrivée frontale des produits de l'Union : à titre de comparaison, le PIB par habitant au Maroc est de 3364 dollars, alors que la moyenne communautaire est de 16 179 dollars...

Les partisans de cet accord explique que "l'adoption des règles européennes devrait rassurer les investisseurs étrangers". Et qu'en conséquence des entreprises européennes vont pouvoir s'installer au Maroc - plutôt qu'en Asie par exemple - et créer des emplois sur place.

La conférence de Barcelone

Elle a réuni les 27 et 28 novembre dernier les ministres des Affaires Etrangères des 15 pays de l'Union Européenne et des 11 pays du Sud de la Méditerranée, auxquels se sont joints des représentants de l'Autorité palestinienne et de la Mauritanie. Ce forum euroméditerranéen a conclu ses travaux par une déclaration finale dans laquelle les pays concernés envisagent de créer une "zone de libre échange à l'horizon 2010", s'engagent à "favoriser le dialogue politique", et "les mesures d'accompagnement sociales et culturelles". Des échéances sont fixées : une conférence des ministres de l'Industrie et de l'Energie aura lieu au premier semestre 1996. Elle sera suivie, au cours du deuxième semestre, de deux autres conférences : l'une sur le thème de l'environnement et de l'exploitation de l'eau, l'autre consacrée aux questions d'investissements privés. Un suivi des travaux débattus lors du forum de Barcelone sera effectué par un comité euroméditerranéen composé de hauts fonctionnaires.

Cet ensemble de mesures donne un cadre pour les dix années à venir aux relations entre Etats de l'Union Européenne et Etats des rives sud de la Méditerranée. Une vision globalisante, pour la première fois. La rédaction du texte final a été particulièrement compliquée, notamment en raison des susceptibilités des uns et des autres, en particulier sur la question du déroulement du processus de paix entre Israël et ses voisins arabes. Mais à l'arrivée, un accord a été trouvé, et les pays des deux rives de la Méditerranée s'engagent à voir l'avenir en termes de "défis communs".

Le contexte est pourtant difficile, marqué par les écarts très importants entre un Nord riche et un Sud pauvre, et avec des différences notables en terme de développement, entre les pays du Sud. Le ministre des Affaires Etrangères Algérien Mohamed Dembri a souligné que le revenu annuel par habitant atteint 18 000 dollars au nord de la Méditerranée, alors qu'il ne dépasse pas 700 dollars côté sud. Et pourtant, les pays des deux rives ont des économies interdépendantes : les pays de la rive sud de la Méditerranée sont le troisième partenaire commercial de l'Union Européenne, et lui fournissent 27% de ses besoins en énergie. Imbrication et histoire commune aussi et surtout par le biais des hommes : cinq millions de ressortissants des pays de la rive sud vivent dans les pays de la rive nord.



BULLETTIN D'ADHESION

Migrations & Développement a besoin de votre soutien.

J'adhère à M & D et je bénéficie de l'envoi quatre fois par an de LA LETTRE DE M & D

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

AGE : PROFESSION : TELEPHONE :

Je cotise à Migrations & Développement pour la somme de :

100 FF 200 FF 300 FF 400 FF 500 FF

Cotisation de soutien de :

Signature

L'aide à la création d'entreprise

L'aide à la création d'entreprise dans le pays d'origine n'est pas vraiment une nouveauté à Migrations & Développement. L'idée d'aider dans leur démarche les immigrés qui retournent au pays, lorsqu'ils ont un projet professionnel, fut même un élément fondateur de l'association. Et c'est lorsque nous nous sommes rendu compte que le manque d'infrastructures dans les villages rendait difficilement viables les projets que nous nous sommes décidés à créer des infrastructures dans le domaine de l'électricité et de l'eau en particulier. En 1995, nous avons formalisé cette idée. Pour répondre à une forte demande de la part de nos adhérents, nous avons créé un département "Aide à la création d'entreprise".

De quoi s'agit-il ? Zaïna Abaïd, employée à mi-temps par Migrations & Développement dans notre nouveau bureau de Paris, s'occupe de ce dossier, et au Maroc Vincent Butin et l'équipe de M & D Local assurent le suivi sur le terrain. "Au bureau de Paris, nous faisons de l'accueil, de l'orientation, de l'information et de la coordination" explique Zaïna, qui constate qu'après quelques mois d'existence le service est déjà débordé ! L'idée est de donner des informations pratiques, en matière juri-

dique et fiscale, mais aussi d'aider la personne qui a un projet à monter une étude de faisabilité, à le mettre en contact avec d'autres partenaires, et à l'accompagner dans ses démarches administratives. "Lorsque les gens ont déjà une idée bien précise en tête c'est plus facile" explique Zaïna. A titre d'exemple, un diplômé du BTS de l'école de graphisme Estienne veut monter une imprimerie au Maroc, et M & D va l'aider dans sa démarche. Là le projet est bien identifié. Dans d'autres cas, le projet est plus flou, et Zaïna aide le futur entrepreneur à clarifier son idée. "Tout le monde peut venir nous voir, mais il faut que les projets de créations d'entreprise correspon-

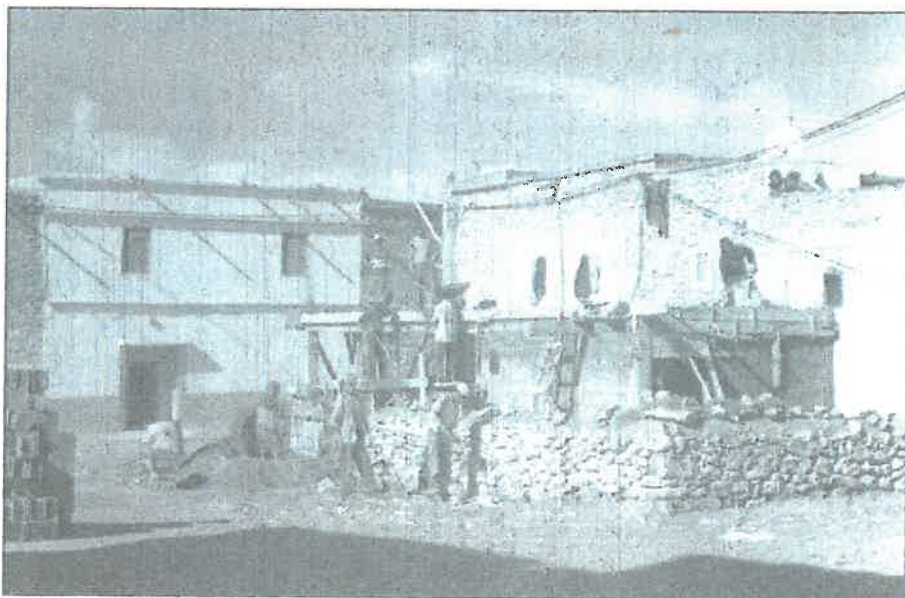
dent à la philosophie de Migrations & Développement : c'est-à-dire permettre de créer des emplois sur place". Un projet purement financier n'entre pas dans notre champ d'intervention. En revanche, que vous vouliez monter une boulangerie ou une épicerie, créer une société de taxi ou faire de l'import-export, vous spécialiser dans l'informatique ou le textile... si vous avez besoin de conseils et d'éclaircissements, n'hésitez pas à appeler pour prendre rendez-vous.

Migrations & Développement
Antenne de Paris

Tél. et Fax : (1) 42 46 18 33

(plutôt l'après-midi)

42, rue du Fg Montmartre 75009 PARIS



Compte-rendu de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire 95 de Migrations & Développement a eu lieu le 20/01/96. Cette séance a permis l'adoption du rapport d'activité et d'orientation, mais n'a pu approuver les comptes du fait que le Commissaire aux comptes n'avait pas encore été désigné. Il ne l'a été que lors de cette même Assemblée Générale du 20/01/96. Il a donc été nécessaire de réunir une Assemblée Générale Extraordinaire le 09/03/96 pour approuver les comptes d'une part, et d'autre part, pour adopter les modifications statutaires nécessaires afin de per-

mettre l'extension de la structure dans d'autres régions de France et d'Europe. La création des structures en Espagne et aux Pays-Bas incite M & D à réfléchir à la façon de fonctionner à l'échelle Européenne. Un débat s'est également ouvert sur les modalités de fonctionnement à mettre en place pour les antennes régionales de M & D sans qu'il y ait nécessité de créer des structures juridiques autonomes. Le budget d'activités et de fonctionnement de l'association se monte à 2 417 000 FF de recettes et 2 205 000 FF de dépenses, ce qui représente un

résultat net de 212 000 FF. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/03/96 a voté l'affectation de ce résultat au fonds de roulement, qui reste encore insuffisant au regard du volume d'activité de l'association. ■

Prochains Rendez-vous

04/05/96 - Conseil d'Administration
à l'antenne de Paris

Tél. Fax (1) 42 46 18 33

29/06/96 CA au siège

4, rue Barthélémy 13001 MARSEILLE

Tél. 91 47 57 55